

Paroisses catholiques d'Aulnay/Bois

site internet : <http://aulnay93.catholique.fr/>

diocèse de
Saint-Denis-en-France



Préparation au Mariage

Paroisse Saint-Sulpice

place de l'église / parvis Jean-Paul II
2 rue de Seuran,
93600 Aulnay/Bois
▶ téléphone : 01 48 66 64 72
▶ courriel : aulnay.stsulpice@free.fr

Paroisse Saint-Pierre de Nonneville

52 rue de Reims,
93600 Aulnay/Bois
▶ téléphone : 01 48 66 70 15
▶ courriel :
paroissestpierrenonneville@orange.fr

Paroisse Saint-Joseph

57 avenue de la Croix Blanche,
93600 Aulnay/Bois
▶ téléphone : 01 48 66 62 18
▶ courriel :
st.joseph_aulnay@yahoo.fr

Vous avez un projet de Mariage ;
tout en vous préparant à prendre cet engagement,
vous vous posez la question :

Combien ça coûte ?

La préparation comme la célébration d'un Mariage chrétien, entraînent des frais auxquels il est demandé aux couples de participer :

- ◆ Pour les **dépenses engagées** : dossier administratif, documents de préparation et célébration, secrétariat, utilisation de bâtiments (éclairage, chauffage, entretien, téléphone...).

Pour participer au **traitement des prêtres et du personnel laïc** qui sont au service des chrétiens de la paroisse (Les couples animateurs des rencontres de préparation au Mariage sont bénévoles).

➔ La question de l'argent ne doit être un obstacle pour personne : le Mariage sera célébré de la même façon, les uns donnant moins, et ceux qui ont les moyens donnant plus... afin d'obtenir un équilibre.

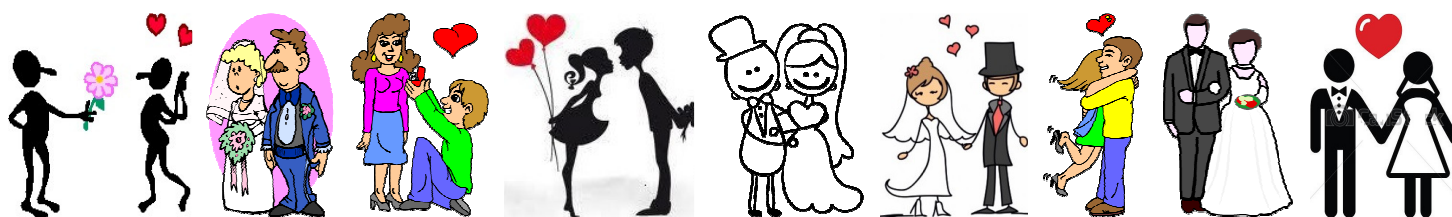
À titre indicatif, votre don peut se baser sur une somme de : **200 Euros (110 Euros pour la préparation, 90 Euros pour la célébration)**.

⇒ Selon votre appréciation et vos possibilités, vous remettez votre participation financière aux responsables de la préparation de votre Mariage, lors de l'une ou l'autre rencontre proposée.

Selon votre Paroisse, vous établissez les **chèques à l'ordre de** : "Paroisse Saint-Joseph", ou "Paroisse Saint-Pierre" ou "Paroisse Saint-Sulpice".

Indépendante de l'État comme du Vatican, l'Église ne dispose que du fruit de la générosité de celles et ceux qui se sentent responsables de sa bonne santé financière.

Chaque année, les baptisé[e]s qui désirent que l'Église catholique poursuive sa mission, versent ce qui est considéré comme un impôt volontaire appelé ici "Denier de l'Église".



Indications exposées ici après l'assemblée des 3 CPAE (Conseils Paroissiaux pour les Affaires Économiques) d'Aulnay/Bois du vendredi 20 novembre 2015.

27/11/2015